

Département de La Haute-Vienne

**Commune de Saint-Priest-Ligoure**

**Procès-verbal**  
**De la réunion du Conseil Municipal**

**Séance du 22 mars 2024**

Convocation du 12 mars 2024

Lieu : mairie 18h30

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 13

Qui ont pris part aux délibérations : 09+2 pouvoirs

Conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T, Madame Laure DANGLA GENDREAU est nommée secrétaire de séance.

Présents : Mmes et Mrs, DANGLA-GENDREAU Laure. Nadine GARNIER. Betty HILAIRE-LOMBARD, Jean-Philippe LAMY, DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, HURAUULT Paul, Pierre LAGRANGE. EVRARD Julien.

Absents (es) excusés ( es) : Mmes BONAFY-HUET Aurore, BRUNEAU Valérie, , Anne-Marie VOISE.

Pouvoirs : Mme Anne-Marie VOISE donne pouvoir à Mme Laure DANGLA GENDREAU, Mr Guillaume BOUCHER donne pouvoir à Mme Nadine GARNIER

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 février 2024
- Vote des comptes administratifs et comptes de gestion budget assainissement
- Vote des comptes administratifs et comptes de gestion budget commune
- Affectation des résultats assainissement et commune
- Devis rectifié Terrain La Planche
- Changement tableau des effectifs personnel communal
- Travaux comptoir : autorisation d'engager les travaux
- ZAEnR
- Affaires diverses

**Le quorum étant respecté la séance est ouverte à 18h35.**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 février 2024 qui ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 février 2024**

VOTE :8 (7+1 pouvoir), POUR : 8, unanimité des membres présents et représentés.

Arrivée de Madame Nadine GARNIER à 18h50 qui participe à toutes les délibérations.

Arrivée de Monsieur Simon CUILLERDIER à 19h15 qui participe aux délibérations n°2024-04, 2024-05, 2024-08, 2024-09, 2024-10, 2024-11

### **Budget assainissement : Vote du compte de gestion**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable et de l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif. Ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après étude des documents présentés, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

VOTE pour l'acceptation du compte de gestion assainissement 2023 :

VOTANTS : 10 (8+2 pouvoirs), POUR : 10, unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION 2024-03

### **Budget assainissement : Vote du compte administratif**

Le compte administratif de l'assainissement 2023 se présente comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

Total des recettes : 17 513.14 €

Total des dépenses : 12 933.78 €

Nous dégageons un résultat d'exécution de + 4 579.36 €

L'excédent de fonctionnement 2022 reporté étant de 2 563.37 € ; nous obtenons un excédent total de fonctionnement 2023 de : **7 142.73 €** (4 579.36 + 2 563.37).

#### **Section d'investissement :**

Total des recettes : 9 787.00 €

Total des dépenses : 13 377.00 €

Nous dégageons un résultat déficitaire de 3 590.00 €

L'excédent d'investissement 2022 reporté étant de 41 029.18 € ; nous obtenons un solde d'exécution cumulé de **37 439.18 €** (41 029.18- 3 590.00)

Les dépenses d'investissement sont les suivantes : les emprunts pour 4 525.00 €, les amortissements de subventions d'équipement pour 5 117.00 €

Les recettes d'investissement sont les suivantes : les amortissements autres pour 9 787.00 €

Nous n'avons pas de restes à réaliser (travaux commencés non terminés au 31.12.2023)

#### **Dette :**

Annuité de l'exercice 2023 : 5 963.30 € dont capital : 4 525.00 € et intérêts : 1 438.30 €. Cet emprunt se termine en 2038.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement, soit 7 142.73 € sera reporté au budget primitif 2024 en report à nouveau créditeur, ligne 002.

**Il est à noter que nous n'avons pratiquement pas de dépenses et un seul emprunt.**

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Laure Dangla Gendreau fait procéder au vote :

Après étude des documents présentés, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

VOTE pour l'acceptation du compte administratif assainissement 2023 :

VOTANTS : 9 (7+2 pouvoirs), POUR : 09, unanimité des membres présents et représentés.

**TOTAL**

7 142,73

Après étude des documents présentés, le Conseil Municipal se prononce comme suit :  
VOTE pour l'affectation des résultats assainissement :

Votants : 10 (8 + 2 pouvoirs), POUR :10, unanimité des membres présents et représentés.  
DELIBERATION 2024-05

**Devis rectifié Terrain La Planche :** Monsieur le Maire rappelle la décision prise concernant la rénovation du petit bâtiment situé à « La Planche » dans le cadre de la réhabilitation du parking. Le devis de l'Entreprise Célérier avait été acceptée pour la somme de 20100 € HT et une subvention de 6030 € accordée par le Conseil Départemental. L'artisan n'ayant pas encore réalisé les travaux et la subvention se terminant en 2024, nous avons effectué une nouvelle demande avec un devis réactualisé. Il s'élève à 21 319.33 € HT.

Acceptation du devis : Après étude des documents présentés, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

VOTE pour l'affectation des résultats :

Votants : 10 (8 + 2 pouvoirs), POUR :10, unanimité des membres présents et représentés.  
DELIBERATION 2024-06

**Changement tableau des effectifs personnel communal :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Comme indiqué lors de la précédente réunion du conseil municipal, un agent a été reçu au concours de rédacteur territorial. Pour pouvoir le nommer dans ce grade, il faut supprimer son grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et créer le grade de rédacteur. Le comité social territorial a été saisi de notre demande et doit se réunir le 26 mars. Il est à préciser que les fonctions de l'agent restent les mêmes. Nous suivrons l'avis du Comité Social Territorial.

Tableau des effectifs actuel :

<b>Administratif</b>	<b>Technique</b>	<b>Médico-Social</b>
1 adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet titulaire	1 adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet titulaire	1 ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet titulaire
1 adjoint administratif en CDD à temps non complet (agence postale)	2 adjoints techniques principaux 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet titulaire	1 adjoint technique CDD à temps non complet (Atsem)
	1 adjoint technique CDD à temps non complet non titulaire (Cantine)	1 adjoint technique CDD à temps non complet (garderie)
		1 adjoint technique CDD à temps non complet (AVS école)

## DELIBERATION 2024-04

**Budget assainissement : Affectation des résultats :** Monsieur le Maire propose les affectations suivantes :

### POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur )	2 563,37
excédent d'investissement antérieur reporté	41 029,18

### SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

solde d'exécution de l'exercice	-3 590,00
solde d'exécution cumulé	37 439,18

### RESTES A REALISER AU 31/12/2023

dépenses d'investissement	0,00
recettes d'investissement	0,00
<b>SOLDE</b>	<b>0,00</b>

### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021 2/2023

rappel du solde d'exécution cumulé	37 439,18
rappel du solde des restes à réaliser	0,00
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>37 439,18</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE</b>	<b>0,00</b>

### RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	4 579,36
résultat antérieur	2 563,37
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>7 142,73</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

### AFFECTATION

<b>1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2022)</b>	<b>0,00</b>
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2023)	
<b>AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)</b>	<b>0,00</b>
<b>3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 ligne 002 (report à nouveau créditeur)</b>	<b>7 142,73</b>

Total des recettes : 312 657.09 €

Total des dépenses : 147 897.88 €

Nous dégageons un résultat excédentaire de 164 759.21 € (2022 : - 148 141.69 €)

L'excédent d'investissement 2022 reporté étant de - 148 141.69 € ; nous obtenons un solde d'exécution cumulé de **16 617.52 €** (164 759.21 - 148 141.69)

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

- \* l'aménagement du parking de La Planche pour 26 412.00 €,
- \* l'isolation des classes pour 3 502.20 €
- \* la réfection de la route de La Plagne pour 15 863.04 €
- \* la réfection de la route de Lageas pour 21 539.48 €
- \*le changement de serrures pour le groupe scolaire pour 418.52 €
- \*l'achat d'anti pince-doigts pour le groupe scolaire pour 425.56 €
- \*l'acompte d'honoraires pour le suivi des travaux du parking de La Planche pour 1780.80 €
- \*le solde de la rénovation de l'église pour 7 676.57 €
- \*le solde de la création de la chaufferie pour 25 652.48 €
- \*la rénovation de la salle de télé-médecine pour 437.00 €
- \*les diagnostics plomb et amiante au comptoir pour 1 829.20 €
- \*les honoraires de l'architecte pour le Comptoir pour 1 800.00 € et l'annuité de l'emprunt pour 36 838.00 € .

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

- \*le FCTVA pour 40 370.32 €,
- \*la taxe d'aménagement pour 1 925.61 €,
- \*Subventions de l'ETAT : --28 420.00 € représentant le solde de la DETR pour la chaufferie
- \* les subventions du DEPARTEMENT :
  - 11 111.47 € représentant le solde pour les travaux de voirie communale 2021,
  - 20 777.00 € représentant le solde pour la création de la chaufferie
- \*la subvention du SEHV : -- 46296.00 € pour la création de la chaufferie

Les restes à réaliser de la section d'investissement se montent à 6 518.81 € en dépenses

En recettes nous n'avons pas de restes à réaliser (Ce sont des subventions en attente notifiées par arrêté. Nous n'en avons pas encore reçu)

**A NOTER : le solde de la subvention du SEHV pour la chaufferie n'a pas été perçu en 2023 mais tout début 2024, il ne peut donc pas entrer dans les RAR mais sera prévu dans les recettes du budget 2024 (10 714.03 €)**

Nous n'affecterons pas de besoin au C/1068

Tableau des effectifs **proposé** :

<b>Administratif</b>	<b>Technique</b>	<b>Médico-Social</b>
1 rédacteur territorial à temps complet titulaire	1 adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet titulaire	1 ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet titulaire
1 adjoint administratif en CDD à temps non complet (agence postale)	2 adjoints techniques principaux 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet titulaire	1 adjoint technique CDD à temps non complet (Atsem)
	1 adjoint technique CDD à temps non complet non titulaire (Cantine)	1 adjoint technique CDD à temps non complet (garderie)
		1 adjoint technique CDD à temps non complet (AVS école)

Approbation du tableau des effectifs : Après étude des documents présentés, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

VOTE pour l'affectation des résultats :

Votants : 10 (8 + 2 pouvoirs), POUR :10, unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION 2024-07

Arrivée de Monsieur Simon CUILLERDIER à 19h15.

**Budget commune : Vote du compte de gestion**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable et de l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif. Ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après étude des documents présentés, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

VOTE pour l'acceptation du compte de gestion commune 2023 :

VOTANTS :11 (9+2 pouvoirs), POUR : 11, unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION 2024-08

**Budget commune : Vote du compte administratif**

Le compte administratif de la commune 2023 se présente comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Total des recettes : 605 843.99 €

Total des dépenses : 521 649.58 €

Nous dégageons un résultat excédentaire de 84 194.41 €. (2022 : 36 833.25 €)

L'excédent de fonctionnement 2022 reporté étant de 18 512.78 € ; nous obtenons un excédent total de fonctionnement 2023 de : **102 707.19 €** après l'affectation du résultat 2022 de 18 512.78 €. (84 194.41 + 18 512.78)

**Section d'investissement :**

**Dette :**

Annuité de l'exercice 2023 : capital : 36838.00 € et intérêts : 4 8 46.78 €

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement, soit 102 707.19 € sera reporté au budget primitif 2024 en report à nouveau créateur, ligne 002.

**Etat du personnel :**

Personnel au 31 décembre 2023.

<b>Administratif</b>	<b>Technique</b>	<b>Médico-Social</b>
1 adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet titulaire  1 adjoint administratif en CDD à temps non complet (agence postale)	1 adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet titulaire  2 adjoints techniques principaux 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet titulaire  1 adjoint technique CDD à temps non complet non titulaire (Cantine)	1 ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet titulaire  1 adjoint technique CDD à temps non complet (Atsem)  1 adjoint technique CDD à temps non complet (garderie)  1 adjoint technique CDD à temps non complet (AVS école)

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Laure Dangla Gendreau fait procéder au vote :

Après étude des documents présentés, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

VOTE pour l'acceptation du compte administratif commune 2023 :

Votants : 10 (8 + 2 pouvoirs), POUR :10, unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION 2024-09

**Budget commune : Affectation des résultats :** Monsieur le Maire propose les affectations suivantes :

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créateur )	18 512,78
excédent d'investissement antérieur reporté	-
	148 141,69

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

solde d'exécution de l'exercice	164 759,21
solde d'exécution cumulé	16 617,52

### RESTES A REALISER AU 31/12/2023

dépenses d'investissement	6 518,81
recettes d'investissement	0,00
<b>SOLDE</b>	<b>-6 518,81</b>

### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

rappel du solde d'exécution cumulé	16 617,52
rappel du solde des restes à réaliser	-6 518,81
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>10 098,71</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE</b>	<b>0,00</b>

### RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	84 194,41
résultat antérieur	18 512,78
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>102 707,19</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

### AFFECTATION

<b>1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2023)</b>	<b>0,00</b>
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2023)	
<b>AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)</b>	<b>0,00</b>
<b>3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 ligne 002 (report à nouveau créateur)</b>	<b>102 707,19</b>
<b>TOTAL</b>	<b>102 707,19</b>

Approbation de l'affectation des résultats : Après étude des documents présentés, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

VOTE pour l'affectation des résultats commune :

Votants : 11 (9 + 2 pouvoirs), POUR :10, unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION 2024-10

**Travaux comptoir** : Afin de lancer les travaux du comptoir et de la bibliothèque, et afin de compléter les demandes de subvention, il faut autoriser le commencement des travaux.

Nous avons fait une demande de diagnostic énergétique auprès d'un bureau d'étude pour la somme de 1 250.00 € HT soit 1 500.00 € TTC. Cette étude est demandée par l'Etat pour la subvention DETR. Nous avons reçu ce jour le rapport de l'étude et nous constatons qu'après travaux les gains seront de +60% en énergie, résultat B pour le diagnostic énergétique, A pour l'émission GES. Nous pouvons donc prétendre au fonds vert (critère d'éligibilité : 30%)



Autorisation de débiter les travaux : Après étude des documents présentés, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

VOTE pour autoriser le lancement de l'opération :

Votants : 11 (9 + 2 pouvoirs), POUR : 10, unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION 2024-11

**ZAEnR : Zones d'Accélération des Energies Renouvelables** : Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables demande aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

La consultation s'est tenue du 04 au 18 mars 2024. L'information à la population a été diffusée sur panneau pocket, (616 vues), sur le site internet de la mairie et sur le Populaire du Centre (parution le 29 février 2024).

38 personnes se sont déplacées, 22 personnes ont laissé leurs commentaires sur le registre dédié à cet effet. Monsieur le Maire en fait lecture.

Comme indiqué dans la notice établie pour la consultation du public, il est rappelé que les zones d'accélération définissent des zones pouvant être favorables à l'accueil de projets d'énergie renouvelable, et non des projets en tant que tels. Ce zonage n'est pas opposable aux tiers. Il n'empêchera pas des projets en dehors de ces zones, et que ces zones pourraient ne pas être utilisées.

La ZAENR proposée pour le photovoltaïque sur sol agricole ou naturel est justifiée par un projet de recherche et d'innovation de la ferme de l'Institut de l'Élevage (CIIRPO), les remarques se sont focalisées sur ce projet avec une inquiétude marquée sur son côté « hors sol » et ses aspects « industriels ». Le CIIRPO aura connaissance des remarques faites lors de la consultation publique. Tout projet déposé fera l'objet d'une attention particulière du conseil municipal.

Suite à la consultation, une présentation synthétique des objectifs de la ferme du Mourier est portée à connaissance des élus.

Après étude des documents présentés, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

\*Le Conseil Municipal fait le choix de prendre note de toutes les remarques, même celles ne provenant pas d'habitants de Saint Priest Ligoure.

\*Tenant compte des retours de la concertation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les zones telles que présentées à la concertation du public

Votants : 11 (9 + 2 pouvoirs), POUR : 10, ABSTENTION : 1 (Mr Jean-Philippe Lamy)  
DELIBERATION 2024-12

#### **Affaires diverses :**

Monsieur le Maire rappelle que nous avons reçu 2 fleurs au concours du fleurissement 2023, il s'est rendu à la remise des prix.

Madame Dangla Gendreau indique que des arbres ont été plantés dans la cour des écoles avec l'aide des enfants, la pelouse sera semée dans quelques jours. Les plantations ont également été effectuées sur le terrain de La Planche avec l'aide précieuse des enfants de la crèche.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15

**DELIBERATIONS DU 22 mars 2024**

N°2024-03 : Approbation du compte de gestion assainissement 2023	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-04 : Approbation du compte administratif assainissement 2023	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-05 : Affectation des résultats assainissement	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-06 : Acceptation du devis rectifié Terrain La Planche	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-07 : Changement du tableau des effectifs	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-08 : Approbation du compte de gestion commune 2023	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-09 : Approbation du compte administratif assainissement 2023	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-10 : Affectation des résultats commune	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-11 : Travaux au comptoir/ bibliothèque, autorisation de débiter les travaux	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-12 : définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables, ZAEnR :	Approuvée à 10 voix pour et 1 abstention

Le Maire, Bernard DELOMENIE



La secrétaire de séance, Laure DANGLA GENDREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laure Dangler Gendreau', is written below the text of the secretary.